



Communiqué de presse

13 mars 2014

## **Autoroute Castres-Toulouse : un projet aussi cher qu'inutile...**

**Sur sollicitation de l'Etat, les collectivités sont contraintes de se positionner sur la poursuite d'un aménagement routier entre Castres et Toulouse « sous forme de concession autoroutière ».**

Le 28 février, le Conseil général du Tarn a retenu l'option de l'autoroute payante. Aujourd'hui, c'est au tour du Conseil régional Midi-Pyrénées. L'Etat pousse au « tout-autoroute » !

Tant que l'Etat sera juge et partie en ce qui concerne les études, sans que les dossiers puissent être validés sur le fond par des experts indépendants, tout et n'importe quoi peut-être annoncé et séduire ! Le trajet de bout en bout ne concerne que 3300 véhicules par jour ! Le débat public qui s'est déroulé sous l'égide de la Commission nationale du débat public n'a pas porté sur l'opportunité de créer une voie nouvelle.

Michel Dubromel, Responsable Transports et Mobilités Durables de FNE, « *Réaliser un tel projet autoroutier n'est pas en phase avec le contexte économique, l'analyse et les priorités de la commission mobilité 21 et la capacité de financement de l'Agence de Financements des Infrastructures de Transports de France (AFITF).* »

### **Un projet au service d'une minorité...**

Certains usagers pourront se payer le péage – entre 8 et 19 Euros - pour gagner cinq minutes pour rejoindre Toulouse-nord est. En revanche, les autres, qui majoritairement ne pourront pas payer le péage, devront se rabattre sur l'itinéraire de substitution qui ne sera pas entretenu. Ils passeront comme autrefois dans les centres des bourgs avec des problèmes de sécurité et en mettant plus de temps qu'aujourd'hui.

### **Un coût insupportable pour les collectivités**

L'autoroute, d'après le Préfet de région, pourrait être ouverte en 2022. C'est méconnaître tous les problèmes de financements actuels des collectivités qui devront payer les subventions d'équilibre. Pour ceux qui ne sont pas convaincus, il suffit d'aller voir l'autoroute A65 Langon-Pau, déserte à certaines heures. C'est une catastrophe financière qui va être épongée par le contribuable. De plus, les trafics sont de 30 à 40% inférieurs aux prévisions.

Pour Frédéric Manon, Secrétaire Général de FNE Midi-Pyrénées « *L'aménagement sur place de la RN126 est l'unique solution pour aller vite à l'essentiel, à moindre coût financier et environnemental, et en traitant les vrais besoins en déplacement.* »

# SCL intercommunale

Grézieu-la-Varenne, le 31 mars 2014

Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

Association Loi de 1901 déclarée le 7 mars 1990

n° 069 10 27 770 / W 69 10 63091

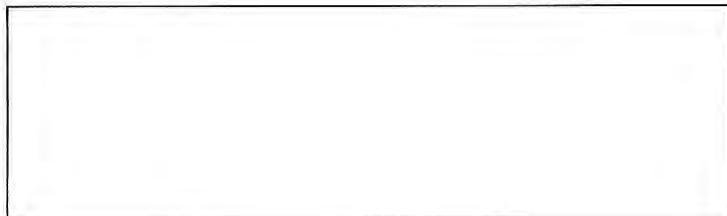
Adresse : Centre d'Animation

11 avenue Émile Evellier

69290 Grézieu la Varenne

site : <http://www.scl-rhone.org>

mél : [InfoSCLinter@gmail.com](mailto:InfoSCLinter@gmail.com)



à Madame/Monsieur le Maire,  
à Madame/Monsieur l'Adjoint(e)  
à Madame la Conseillère Municipale  
à Monsieur le Conseiller Municipal

Madame, Monsieur,

L'Association intercommunale de Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais (SCL) est heureuse de vous inviter à la conférence qu'elle organise sur le thème suivant :

**Les transports par câble**

**à Orliénas (Salle de l'Héliotrope), route de Saint-Laurent-d'Agny**

**Vendredi 18 avril 2014 à 18 heures.**

**L'intervenant sera Monsieur Denis BAUD-LAVIGNE de l'entreprise POMAGALSKI.**

Cette conférence s'adresse aux équipes municipales récemment constituées à la suite des élections des 23 et 30 mars 2014 et à l'ensemble de nos concitoyens dans le but de leur faire découvrir les avantages de ce mode de transport par cabines suspendues pour soulager efficacement la circulation routière.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous portez aux problèmes de circulation dans la région lyonnaise : c'est pourquoi, nous serions très honorés de votre présence.

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions de nous faire savoir si vous participerez à cette conférence, par courriel [InfoSCLinter@gmail.com](mailto:InfoSCLinter@gmail.com)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments citoyens.

Noël COLLOMB  
Co-Président

Maurice FISCH  
Co-Président

# Un téléphérique urbain pour se rendre au parc de Miribel-Jonage ?

LE PROGRES / 4 Mars 2014

**P**ourra-t-on emprunter un téléphérique pour se rendre au parc de Miribel-Jonage d'ici quelques années ? La question n'est pas tranchée mais elle sera en tout cas posée.

Le comité du Sytral a voté jeudi la signature d'une convention avec le Symalim (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage) afin d'étudier l'amélioration de la desserte du parc en transports en commun.

Jérôme Sturla, président du Symalim mais aussi membre du Sytral, ce qui l'a empêché de prendre

part au vote, a précisé « que Miribel-Jonage était le second parc périurbain d'Europe mais n'était pas dignement desservi par les transports en commun ».

## **2 000 voitures l'empruntent de manière détournée**

Il accueille, les jours de grande fréquentation, 40 000 visiteurs et 17 000 véhicules au stationnement souvent anarchique. De plus, environ 2000 voitures l'empruntent de manière détournée quotidiennement pour raccourcir leur parcours entre la Côtière et l'agglomération lyonnaise.

L'enquête conduite doit permettre de détailler ces données pour esquisser des solutions.

Bernard Rivalta, président du Sytral, a confié que c'était « le » lieu de l'agglomération où l'on pouvait envisager un téléphérique urbain, ne surplombant aucune habitation. Il pourrait, selon lui, se connecter à la ligne de tram T3 au niveau du lycée Chaplin à Décines pour arriver au parc de Miribel-Jonage et orienter sur les transports en commun, une part des automobilistes arrivant de l'Ain. A suivre. ■

**François Samard**

Communiqué de presse – 17 mars 2014

## **La pollution n'est pas de la rhétorique : les transports publics sont des modes de déplacement durables**

**Face à la pollution les français sont incités à utiliser les transports publics parce qu'ils sont des modes de déplacement durable. Il est donc indispensable de les développer. Pourtant, les mesures récentes : hausse de la TVA, suspension de l'écotaxe, report des décisions pour le 3eme appel à projets, ne favorisent pas leur essor.**

Île-de-France, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, ... : vendredi 15 mars, plus de trente départements ont été placés en alerte maximale à la pollution aux particules. Lundi 17 mars, la circulation alternée a été instaurée à Paris et dans 22 communes de la petite couronne. Principale raison de cette pollution ? Le trafic automobile et notamment celui des véhicules diesel en ville. Une voiture émet 35 fois plus de CO<sub>2</sub> qu'un métro ou un tramway et deux fois plus qu'un bus. Et c'est bien parce que les transports collectifs sont les seuls modes de déplacement durable que, depuis le 10 mars, de nombreuses régions et villes : l'Île-de-France, Lyon, Rouen, Caen, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Reims... - encouragent les automobilistes à utiliser les transports collectifs et les modes actifs (vélo et voiture en libre-service).

### **Investir dès à présent pour la santé publique demain**

Au-delà des décisions conjoncturelles, l'UTP appelle à des décisions structurelles en faveur dans les transports collectifs : investir aujourd'hui dans des modes de déplacements durables, c'est un gain demain pour la santé publique et la qualité de vie en ville.

Depuis des années, l'UTP demande aux pouvoirs publics de consacrer plus de moyens aux transports publics, seuls capables d'enrayer la pollution qui, très régulièrement, asphyxient nos agglomérations. L'UTP rappelle que les problèmes de santé publique liés à la pollution automobile en France coûtent 27 milliards d'euros par an à la collectivité. A ce coût, s'ajoutent l'accidentologie : près de 24 milliards d'euros par an, la congestion : près de 33 milliards et l'usage des routes par les véhicules particuliers : 22,2 milliards. Chaque année, ces nuisances représentent près de 106 milliards d'euros, soit 5,2 % du PIB de la France. En outre, en raison de dépassements trop fréquents des valeurs limites fixées par l'Union européenne, la France s'expose à payer une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros.

### **Des mesures récentes peu favorables aux transports publics**

Les mesures prises par les pouvoirs publics ces dernières années ne sont pas favorables aux transports publics.

Le taux de TVA des transports du quotidien est ainsi passé de 5,5 % à 10 %, et ce malgré les demandes répétées de l'UTP, des autorités organisatrices et des représentants des voyageurs de considérer ces transports comme des services de première nécessité et de leur appliquer des taux de TVA réduits, comme c'est le cas en Allemagne, Belgique, Danemark, la Norvège, Portugal, Royaume-Uni ou en Suède.

Cette mesure entrainera soit une hausse du prix payé par l'utilisateur, soit une baisse de la capacité d'investissement des autorités organisatrices au service des modes de déplacements vertueux : sites propres, bus hybrides, tramways, ...L

'écotaxe a été suspendue causant une perte annuelle de plus de 500 millions d'euros, qui étaient précisément destinés à moderniser les infrastructures de transports publics. Cette mesure va à l'encontre des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la double ambition européenne : doubler le nombre de passagers des bus, trams, chemins de fer et réduire les émissions de CO2 du transport routier (fret et passagers) de 20 %.

Il est important que des ressources financières soient dégagées afin de financer les dossiers portés par les autorités organisatrices du transport dans le cadre de du 3eme appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable » et pour les projets d'amélioration du réseau ferré national favorisant le report modal vers le fret ferroviaire (suppression de nœuds ferroviaires, développement d'autoroutes ferroviaires ...).

L'UTP demande qu'un effort d'information soit mené sur les enjeux de financement des infrastructures routières, ferroviaires et de transport public et l'impact sur le prix à la consommation. L'UTP souhaite que la mission d'information parlementaire et les Assises de la fiscalité, aborde la question du financement des infrastructures nécessaires au développement des transports publics de voyageurs et du fret ferroviaire, conformément aux objectifs de la nation et aux engagements pris aux niveaux européen et international

#### **Contacts :**

**UTP - Claude Faucher**, Délégué général : 01 48 74 73 67

**UTP - Dominique Fèvre**, Directrice de la Valorisation et de la Communication

#### **UTP**

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, RFF) et incarne l'unité de la branche ferroviaire